

REMBOURSEMENT DES PRESTATIONS 2010 Catégorie 1 et 2 Selon le Taux Conventionnel de la Sécurité Sociale (% TCSS)		MODULE I Assurés Sociaux et Travailleurs non-salariés Régime Générale ou Obligatoire				
A compter du 1 ^{er} janvier 2010		Stage*	Remb ^{***} S. Sociale % du TCSS	Rem ^{***} Mut. Argenson % du TCSS	Rem ^{***} Total % du TCSS	Dépassement d'honoraires
FRAIS MEDICAUX						
· Consultations		70 %	30 %	100 %	0	
· Consultations de spécialiste		70 %	30 %	100 %	20 %	
· Visites de généraliste		70 %	30 %	100 %	0	
· Visites de spécialiste		70 %	30 %	100 %	20 %	
· Auxiliaire médicaux (infirmiers, kinésithérapeute, orthophonie, etc...)		60 %	40 %	100 %	0	
· Analyses médicales et autres						
- BP	0	70 %	30 %	100 %	0	
- B		60 %	40 %	100 %	0	
- PR		60 %	40 %	100 %	0	
· Radiologie		70 %	30 %	100 %	0	
· Praticiens non-conventionnés		70 %	30 %	100 %	0	
· Vaccins pris en charge par la Sécurité Sociale		65 %	35 %	100 %	0	
· Pharmacie - 65 %		65 %	35 %	100 %	0	
- 35 %		35 %	65 %	100 %	0	
						Forfaits Mutuelle d'Argenson
· Actes cotés en « K » Prise en charge de 18 € pour but acte supérieur à 91 €	0					oui
OPTIQUE						
· Verres et montures (accord Sécurité Sociale) ou		65 %	35 %	100 %	230 €	
· Traitement chirurgical de la vue		0	0	0	230 €	
· Lentilles (acceptées par la Sécurité Sociale) ou	6	65 %	35 %	100 %	107 €	
· Lentilles (refusées par la Sécurité Sociale)		0	0	0	107 €	
· Verres spéciaux (anomalie visuelle importante)		0	0	0	80 €	
SOINS DENTAIRES						
· Soins		70 %	30 %	100 %	non	
· Prothèse dentaire (acceptée par la Sécurité Sociale) ou		70 %	30 %	100 %	305 €	
· Implantologie (Implant)	6	0	0	0	305 €	
· Orthodontie acceptée par la Sécurité Sociale (- 16 ans)		100 %	0	100 %	385 €	
· Orthodontie refusée par la Sécurité Sociale (+ 16 ans)		0	0	0	185 €	
HOSPITALISATIONS (Forfaits calculés en nombre de jour et pas en valeur)						
· A 80 % de la Sécurité Sociale		80 %	20 %	100 %	non	
· Prise en charge de 18 € pour tout acte supérieur à 91 €					oui	
· Forfait journalier hospitalier à 18 €		0	0	0	60 j/année civile	
· Forfait journalier psychiatrique à 12 €		0	0	0	90 j/année civile	
· Chambre particulière : 33,54 € par jour	6	0	0	0	60 j/année civile	
· Frais accompagnement enfant de moins de 14 ans / non-voyants (50€ / jour)		0	0	0	60 j/année civile	
· Etablissement non-conventionné avec la Mutuelle : 24,39 € par jour		0	0	0	60 j/année civile	
· Ambulance avec accord de la Sécurité Sociale		65 %	35 %	100 %	non	
· Intervention non prise en charge par la Sécurité Sociale		0	0	0	non	
MATERNITE ET FAMILLE						
· Chambre particulière en maternité		0	0	0	33,54 € par jour	
· Soins prescrits médicalement	10	0	0	0	130 €	
· Frais d'amnioцентèse par grossesse		0	0	0	160 €	
· Assistance médicale à la procréation		0	0	0	160 €	
CURES THERMALES						
· Soins, transport	6	65 %	35 %	100 %	non	
· Hébergement		65 %	35 %	100 %	153 €	
APPAREILLAGE						
· Acquisition d'un fauteuil roulant		65 %	35 %	100 %	155 €	
· Auditif appareil accepté par la Sécurité Sociale		65 %	35 %	100 %	305 €	
· Auditif appareil refusé par la Sécurité Sociale		0	0	0	125 €	
· Bas de Contention		65 %	35 %	100 %	50 € par an	
· Chaussure de compensation (réparation)		0	0	0	77 €/chaussure	
· Entretien de l'appareil (pile)		65 %	35 %	100 %	39 €	
· Orthopédie acceptée par la Sécurité Sociale		65 %	35 %	100 %	77 €	
· Pansements spéciaux / coussins anti-escarres*	6	0	0	0	46 €	
· Petit appareillage accepté par la Sécurité Sociale		65 %	35 %	100 %	77 €	
· Petit appareillage refusé par la Sécurité Sociale		0	0	0	77 €	
· Prothèse mammaire suite à ablation		65 %	35 %	100 %	77 €	
· Réparation appareil agréé par la Sécurité Sociale		65 %	35 %	100 %	39 €	
· Réparation appareil stéréophonique agréé par la Sécurité Sociale		65 %	35 %	100 %	77 €	
· Réparation fauteuil électrique		65 %	35 %	100 %	155 €	
· Réparation fauteuil mécanique		65 %	35 %	100 %	77 €	
ACTES DE PREVENTION (Arrêté du 18 juin 2006)						
· Scellement des sillons sur les 1 ^{ère} et 2 ^{ème} molaires avant 14 ans		70 %	30 %	100 %	non	
· Dépistage de l'hépatite B		60 %	40 %	100 %	non	
· Ostéodensitométrie osseuse acceptée par la Sécurité Sociale ou	6	70 %	30 %	100 %	35 € tous les 2 ans	
· Ostéodensitométrie osseuse refusée par la Sécurité Sociale		0	0	0	35 € tous les 2 ans	

- * **Stage** : Délais d'attente (en nombre de mois) à partir de la date d'adhésion.

- **Le choix du contrat est effectué pour une durée minimale de 12 mois.**

- Les remboursements sont toujours limités à la dépense engagée.

- **Forfaits Mutuelle d'Argenson** : Prestations maximales **annuelles de date à date** (sauf pour les cures, l'ostéopathie, le forfait journalier hospitalier, la chambre particulière et l'ostéodensitométrie osseuse) accordée dans la limite de la dépense engagée.